Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

COMMUNE

d ' A U B A G N E

Convocation du **10/11/2026**

Conseillers en exercice : **43**
Présents : **39**
Quorum : **22**

N° **42_171126**

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE

Rapport Annuel du Délégataire SEMAGORA-Exercice 2025.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Dix Sept Novembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Monsieur Arthur SALONE, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Virginie RAES, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur René VANULS
formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Julianne BOUVOT (donne pouvoir à Madame Betty CORALLO), Monsieur Marc PAGANO (donne pouvoir à Madame Gaëlle RODEVILLE), Madame Julie GABRIEL (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Jean-Marie DOUVILLE (donne pouvoir à Monsieur Michaël TEDESCO)

Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE a été élu(e) Secrétaire.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE

Madame Gaëlle RODEVILLE rapporte :

Par contrat de délégation de service public, la Métropole Aix-Marseille-Provence avait confié la gestion et l'exploitation du Centre de congrès AGORA à la société SEMAGORA.

Dans le cadre du transfert de compétence de la filière argile à la Ville d'Aubagne intervenu au 1er janvier 2025, cette dernière est devenue, par l'avenant n°1, cocontractante et second délégant du contrat. La commune se substitue à la Métropole pour les missions d'animation et de valorisation de la filière argile, notamment la gestion et l'exploitation de la Galerie ARGILLA. La Métropole demeure délégante pour la gestion et l'exploitation du Centre de congrès AGORA et les autres missions d'attractivité économique et culturelle relevant de celle-ci.

Conformément à l'article L.3131-5 du Code de la commande publique, le délégataire doit produire chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant les opérations afférentes à l'exécution du contrat et une analyse de la qualité du service. Ce rapport permet d'apprécier les conditions d'exécution du service public. En application de l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales, il est soumis à l'examen du Conseil municipal, qui en prend acte.

L'avenant n°1 prévoit l'établissement d'un rapport d'activité pour chacun des deux délégants concernant les activités qu'il a déléguées. La société SEMAGORA a ainsi transmis à la Ville son rapport annuel spécifique pour l'exercice 2025, relatif aux missions relevant de la commune dans le cadre du contrat de délégation de service public et de son avenant.

Ce rapport présente notamment l'activité de la Galerie ARGILLA, les actions menées au cours de l'année 2025 ainsi que les perspectives d'évolution de l'activité et du contrat.

Le rapport a été examiné par la CCSPL le 4 novembre 2026.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport annuel.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1411-3 et L.1413-1,

VU le Code de la commande publique, et notamment son article L.3131-5,

VU le contrat de délégation de service public relatif à la gestion et à l'exploitation du Centre de congrès AGORA à Aubagne et son avenant n° 1,

VU le rapport annuel du délégataire SEMAGORA pour l'exercice 2025 relatif aux missions relevant de la Ville d'Aubagne,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal d'examiner ce rapport et d'en prendre acte,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE UNIQUE : de PRENDRE ACTE de la présentation du rapport annuel de la société SEMAGORA pour l'exercice 2025, relatif aux missions d'animation et de valorisation de la filière argile, notamment la gestion et l'exploitation de la Galerie ARGILLA, relevant de la Ville d'Aubagne dans le cadre du contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Centre de congrès AGORA à Aubagne et de son avenant n° 1.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le 20/11/2026
ID : 013-211300058-20261120-42_171126-DE

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

POUR EXTRAIT CONFORME



Jean-Pierre SQUILLARI
Maire
20 nov. 2026